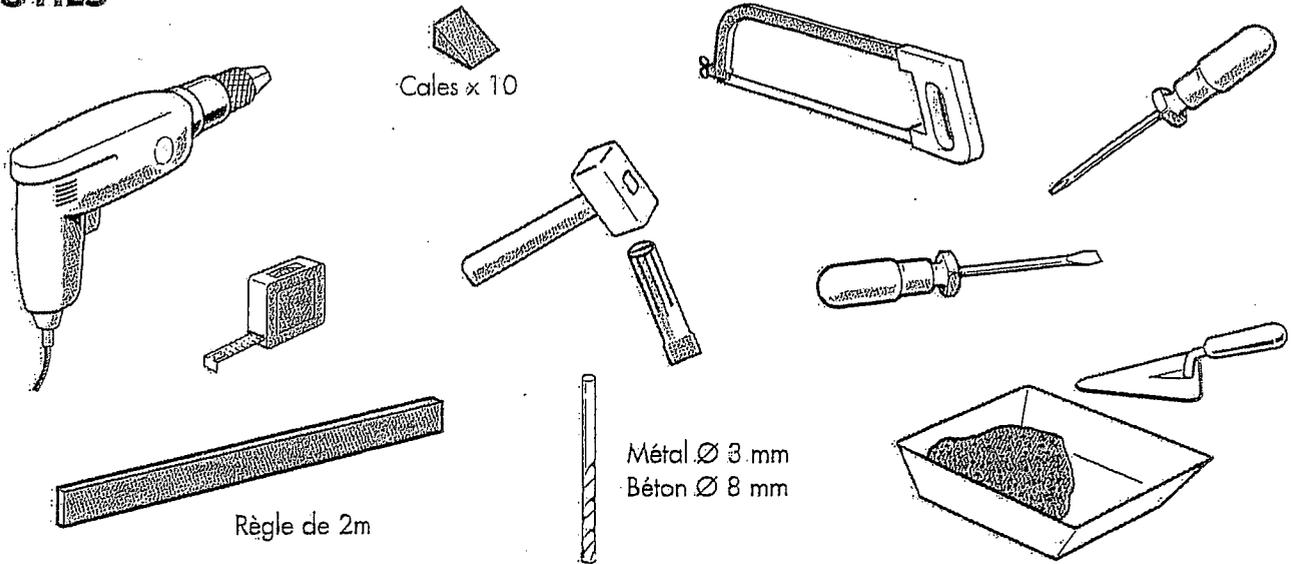


PORTE DE GARAGE OUVRANTE PVC

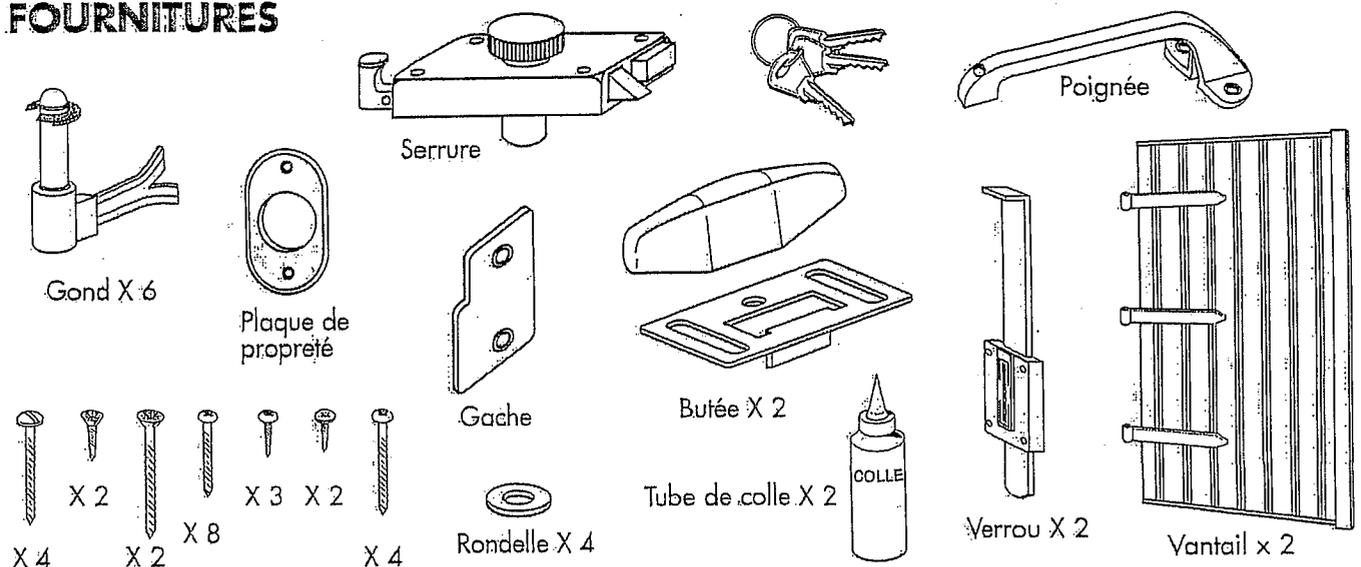
OUTILS



AVANT DE COMMENCER LA POSE

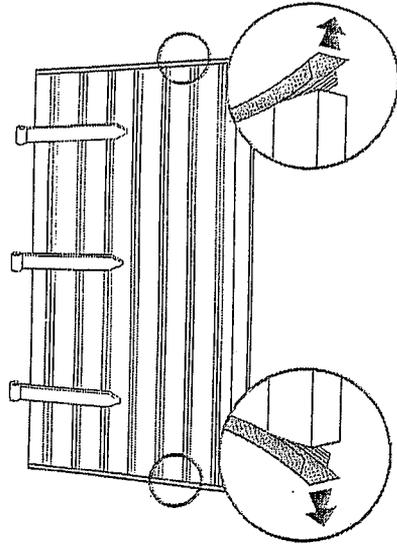
- 1) Contrôler le niveau et l'aplomb de la maçonnerie. Si nécessaire, remettre la maçonnerie de niveau pour garantir une bonne étanchéité.
 - 2) Vérifier pour l'ensemble des éléments suivants :
 - que les dimensions de la porte sont adaptées :
 Hauteur porte = hauteur tableau - 1 cm,
 Largeur porte (2 vantaux rapprochés) = largeur tableau - 1 cm ;
 - que le produit est en bon état et complet.
- Réaliser un montage à blanc avant de débiter la pose. Une fois l'ÉTAPE N° 1 réalisée, aucun changement ne pourra être effectué.

FOURNITURES



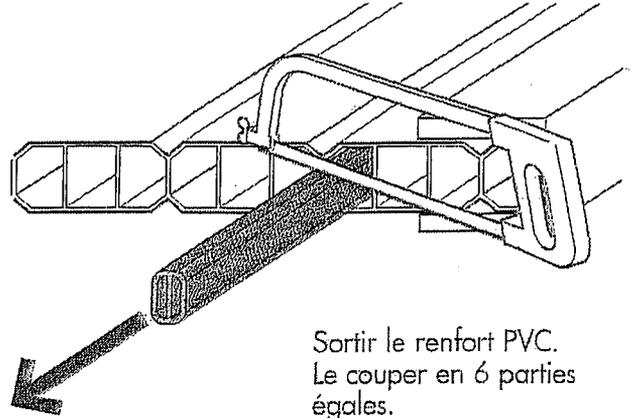
1 - Préparation des vantaux

Enlever les U de propreté en haut et en bas de chaque vantail.



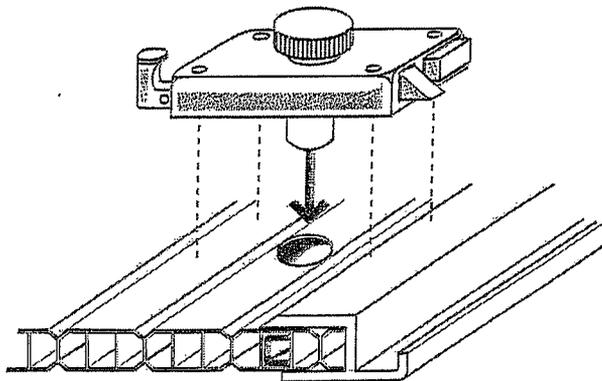
2 - Préparation des renforts

Sortir le renfort PVC. Le couper en 6 parties égales.



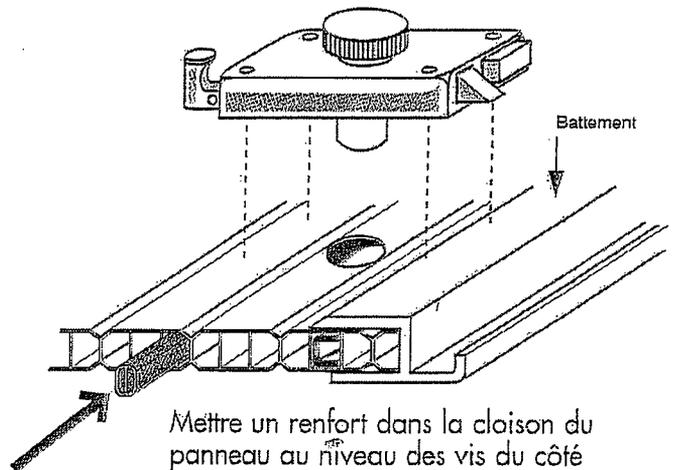
3 - Montage de la serrure

3.1 - Présentation de la serrure



Présenter la serrure dans le logement prévu.

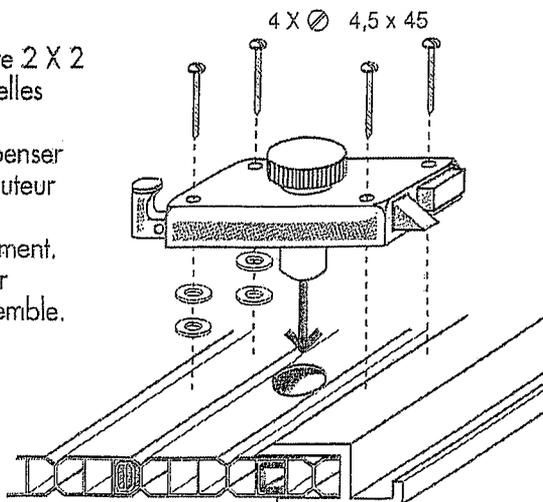
3.2 - Positionnement du renfort



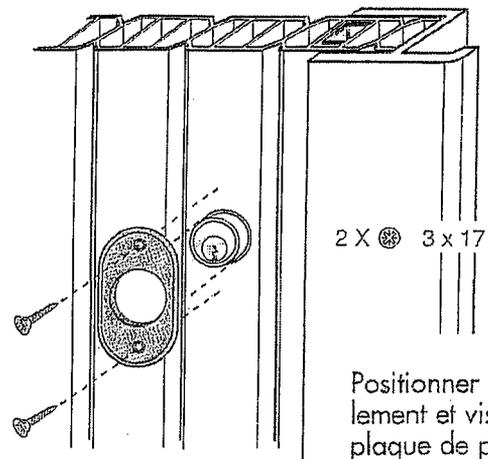
Mettre un renfort dans la cloison du panneau au niveau des vis du côté opposé au battement.

3.3 - Fixation de la serrure

Mettre 2 X 2 rondelles pour compenser la hauteur du battement. Visser l'ensemble.



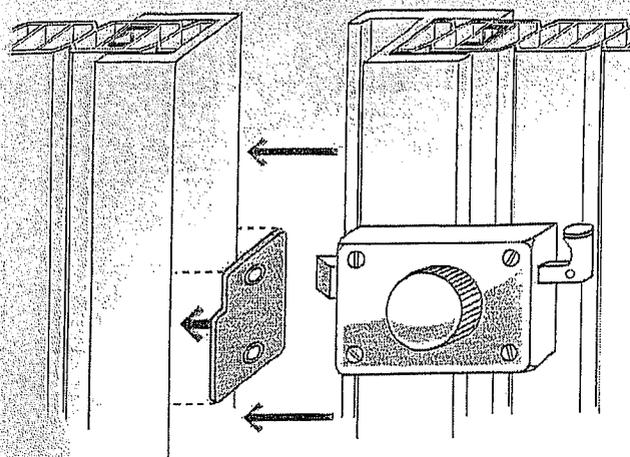
3.4 - Fixation de la plaque de propreté



Positionner verticalement et visser la plaque de propreté.

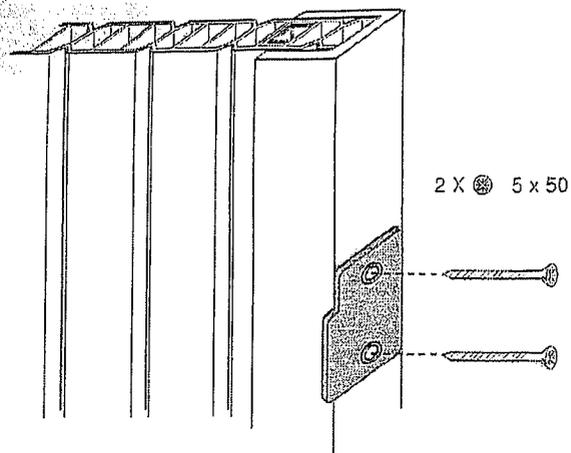
4 - Montage de la gache

4.1 - Repérage de l'emplacement de la gache



Positionner les vantaux en vis-à-vis. Repérer sur le vantail l'emplacement de la gache.

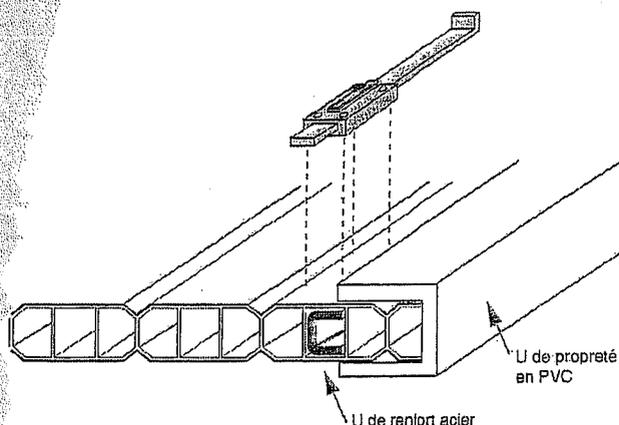
4.2 - Fixation de la gache



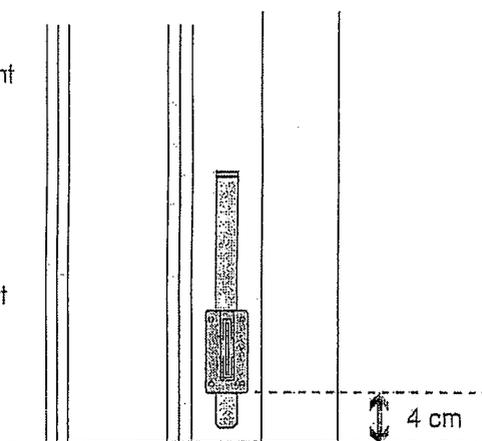
- Si les vis traversent le renfort acier, faire deux avant-trous $\varnothing 3$.
- Visser la gache.

5 - Montage des verrous

5.1 - Positionnement des verrous

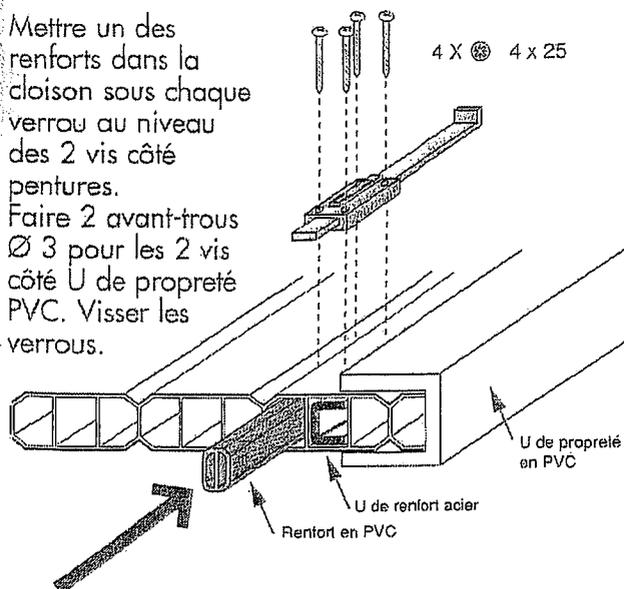


Positionner horizontalement les verrous de manière à ce que les 2 vis côté U de propreté PVC soient en face du U de renfort acier.



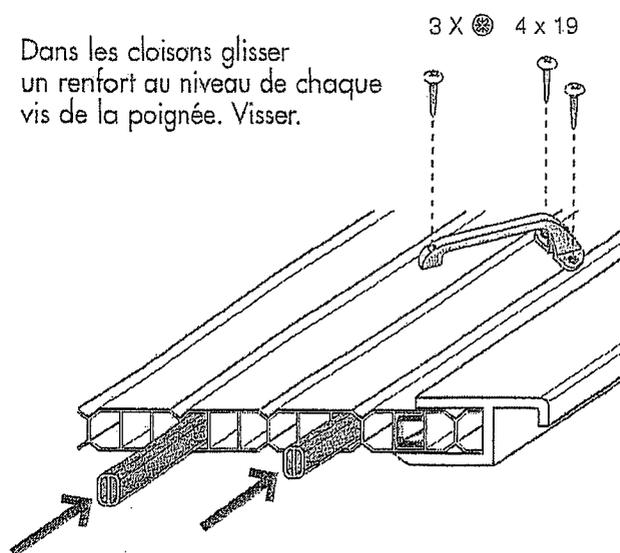
5.2 - Fixation des verrous : en haut et en bas

Mettre un des renforts dans la cloison sous chaque verrou au niveau des 2 vis côté pentures.
Faire 2 avant-trous $\varnothing 3$ pour les 2 vis côté U de propreté PVC. Visser les verrous.



6 - Fixation des poignées

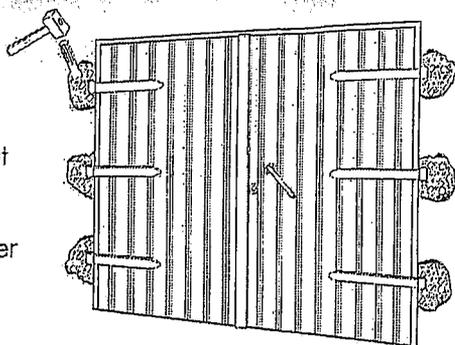
Dans les cloisons glisser un renfort au niveau de chaque vis de la poignée. Visser.



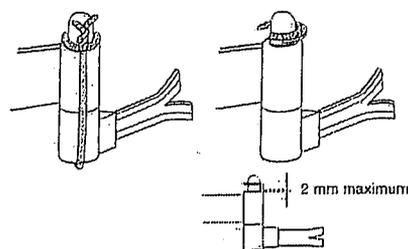
7 - Pose des vantaux

7.1 - Repérage et réalisation des réserves de scellement

Repositionner provisoirement les U haut et bas. Déterminer les endroits où doivent être scellés les gonds. Effectuer les trous.

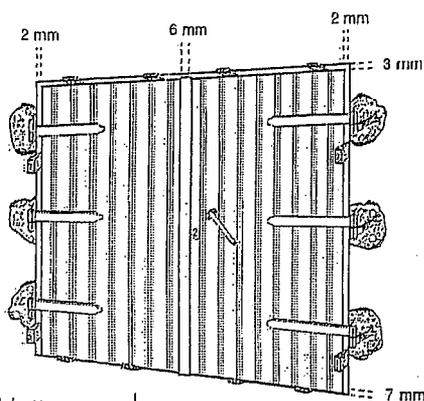


7.2 - Préparation des gonds



Lier les gonds à leur penture avec les circlips fournis ou avec du fil de fer.

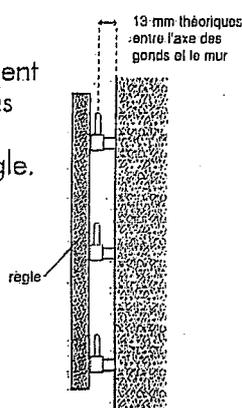
7.3 - Pose des vantaux



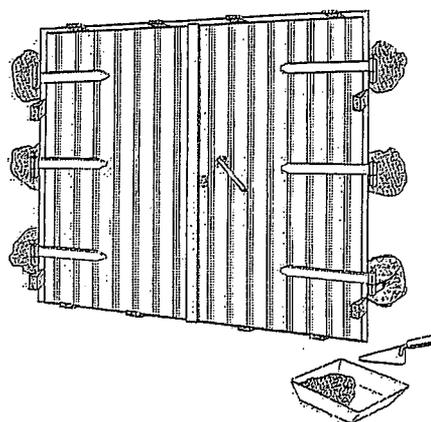
Mettre en place les portes à l'aide de cales en bois en respectant les jeux théoriques.

7.4 - Vérification de l'alignement

Vérifier l'alignement des gonds à l'aide d'une règle.

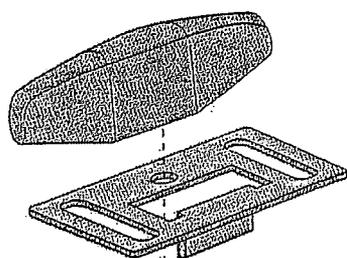


7.5 - Scellement des gonds



8 - Fixation des butées

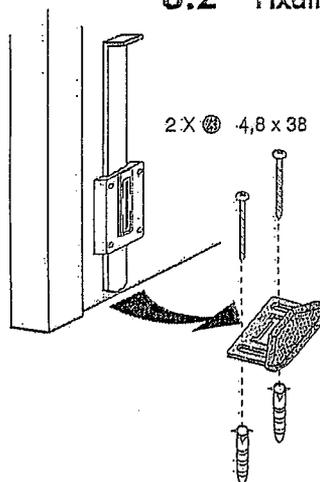
8.1 - Assemblage des butées



5 x 16

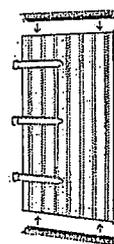
Visser les butées sur les plaques.

8.2 - Fixation des butées

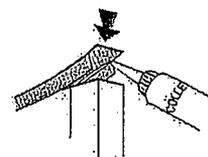


Fixer l'ensemble en haut et en bas de façon à avoir les verrous en butée lorsque la porte de garage est fermée.

9 - Finition



Coller les U haut et bas en mettant la colle dans les angles.



Garantie :

Votre porte de garage est garantie 2 ans (à compter de la date figurant sur la facture).

Elle est conçue pour : Assurer une ouverture et une fermeture normales.

Elle est garantie en cas de : Défaut de fabrication (dans le cadre des articles 1792 et suivants du code civil). Vices cachés, dans les conditions citées ci-dessous.

Pour bénéficier de la garantie votre porte doit : Être stockée à l'abri des intempéries et des projections (plâtre,

ciment...) dans une pièce sèche et ventilée.

Être protégée avant la pose et entretenue par une peinture microporeuse.

Être posée dans les règles de l'art (dju) et selon les prescriptions (notice, guide de pose).

Être utilisée normalement et sans avoir subi de modifications.

Les exclusions :

Les défauts apparents doivent être signalés avant la mise en oeuvre du produit.

Les détériorations volontaires ou involontaires.

Les désordres consécutifs à un événement extérieur (dégâts des eaux, catastrophes naturelles, etc...).

Le non respect des conditions citées ci-dessus.

En outre, la garantie est limitée au remplacement des pièces défectueuses, à l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice.

Mise en oeuvre de la garantie :

En cas de réclamation, notre mise en cause doit être affectée par votre recommandée avec accusé de réception dans les huit jours de la survenance du sinistre et sur présentation de la facture correspondante.

En tout état de cause, nous répondons à l'égard du consommateur non professionnel de la garantie légale des vices cachés, prévue à l'article 1641 et suivants du code civil.